

09 sep 2004 -18:15

Près de 25.000 nouveaux indépendants au cours du 1er semestre 2004

D'après les données de l'INASTI, près de 25.000 personnes ont été assujetties au statut des indépendants au cours du 1er trimestre 2004 (24.931, dont 12.610 le 1er trimestre et 12.321 le 2e trimestre).

D'après les données de l'INASTI, près de 25.000 personnes ont été assujetties au statut des indépendants au cours du 1er trimestre 2004 (24.931, dont 12.610 le 1er trimestre et 12.321 le 2e trimestre).

Si l'on compare ces chiffres à ceux que l'Unizo a récemment publiés (27.236), on constate une différence de -2.305 unités. Dans les chiffres de l'INASTI ne sont repris que les indépendants au sens sociojuridique. Il s'agit donc du nombre de personnes effectivement assujetties au statut social des indépendants. On retrouve la plupart des nouveaux assujettis dans le secteur de la construction (environ 10,70 %) et dans le commerce de détail (environ 11,23 %). On enregistre aussi beaucoup de nouveaux (environ 8,50 % du total) dans la catégorie des intermédiaires (voyageurs de commerce, courtiers, agents de sécurité et publicitaires). Environ 1 nouveau sur 10 travaille dans l'horeca. Parmi les nouveaux, 61,65 % exercent à titre principal, 36,86 % exercent à titre complémentaire et près de 1,5 % sont des pensionnés qui entament une activité indépendante. Alors que l'Unizo émettait encore quelques réserves, on constate, à la lecture des chiffres de l'INASTI que plus de la moitié des nouveaux dans le secteur de la construction (abstraction faite des administrateurs d'entreprises de construction) s'affilient comme indépendants à titre complémentaire (479 sur un total de 955).

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs
indépendants (INASTI)
Quai de Willebroeck 35
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 546 42 11
<http://www.rsvz-inasti.fgov.be>

Floriane De Muyter
Attachée Service de Communication
+32 2 546 44 92
floriane.demuyter@rsvz-inasti.fgov.be

Shavawn Somers
+32 2 546 44 75
Shavawn.Somers@rsvz-inasti.fgov.be